

**COMMUNE de PANGE**  
**Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal**

**SEANCE du 10 FEVRIER 2014**

Le Conseil Municipal s'est réuni le 10 Février 2014, sous la présidence de Mr MAYOT Marc, Maire.

**Présents** : CHLOUP Roland – GAEHNKE Denise - GAUTIER Jean-Marie – GILBERT Stéphanie - GRANDJEAN Jean-Paul - - HERRLICH Jacques -LADAIQUE Anita- LADAIQUE Mireille - LHENRY Gérald-

**Absents excusés**: CHULER Valérie – GROUTSCH Yannick – HUSSON Nadine – MARINACCI Angélique

**Procuration** : de GROUTSCH Yannick à GAEHNKE Denise  
de MARINACCI Angélique à LADAIQUE Anita

Conseillers en exercice : 14

Présents : 10

Votants : 12

Secrétaire de séance : Ladaïque Mireille

**Dél. N° 2014/101**

**Objet : Convention Commune - Tennis Club**

Le Maire présente le contenu de la convention qui fixera le cadre des relations entre la commune et le tennis club de Pange, sur une période de 10 ans. Il souligne l'importance des clauses financières :

- dépenses de fonctionnement du club hous : club	<b>50 %</b> la commune - <b>50 %</b> le tennis
- maintenance des courts extérieurs :	à la charge du tennis club
- électricité du court couvert	<b>1/3</b> la commune – <b>2/3</b> le tennis club
-Nettoyage des équipements Sanitaires :	<b>50%</b> la commune – <b>50 %</b> les
associations	
Nettoyage des salles :	à la charge du tennis club
Superstructure du court couvert, clôture des courts extérieurs	à la charge de la commune
et renouvellement de la surface de jeu	

Pour l'application des nouveaux rythmes scolaires, il est prévu que les équipements du complexe sportif des Talpré pourront être utilisés pour les activités sportives périscolaires.

Le Conseil Municipal  
Après en avoir délibéré

Décide

Approuve le projet de convention.

Autorise le Maire à signer la convention.

Unanimité  
Transmis le :  
Publié le :  
caractère exécutoire

Pour copie conforme  
Certification du

Pange, le  
Le Maire :

**SEANCE du 10 FEVRIER 2014**

Le Conseil Municipal s'est réuni le 10 Février 2014, sous la présidence de Mr MAYOT Marc, Maire.

**Présents** : CHLOUP Roland – GAEHNKE Denise - GAUTIER Jean-Marie – GILBERT Stéphanie - GRANDJEAN Jean-Paul -- HERRLICH Jacques – - LADAIQUE Anita- LADAIQUE Mireille - LHENRY Gérard-

**Absents excusés** : CHULER Valérie – GROUTSCH Yannick – HUSSON Nadine- MARINACCI Angélique

**Procurations** : de GROUTSCH Yannick à GAEHNKE Denise  
de MARINACCI Angélique à LADAIQUE Anita

Conseillers en exercice : 14

Présents : 10

Votants : 12

Secrétaire de séance : Ladaique Mireille

**Dél. N° 2014/102**

**Objet : Travaux cimetière**

Le Maire informe le Conseil de la nécessité de réaliser un programme complémentaire de travaux au cimetière : dans le site cinéraire : 5 nouvelles cavurnes (une seule est encore disponible) ; le mur côté jardin du château : ravalement et pose de tuiles ; l'aménagement du chemin d'accès à la maison funéraire de la famille de Pange.

Le Conseil Municipal

Après en avoir délibéré

Décide la réalisation de ces travaux au cimetière de Pange.

- 5 cavurnes par l'entreprise DEUTSCH de Montigny les Metz pour un montant de 3125,00 € H.T.,
- le mur par l'entreprise PERADOTTO pour un montant de 6 140,00 € H.T.,
- le chemin d'accès par l'entreprise STARCK pour un montant de 2 265,00 € H.T.

Unanimité

Transmis le :

Publié le :

Pour copie conforme

Certification du caractère exécutoire

Pange, le

Le Maire :

M.Mayot

**SEANCE du 10 FEVRIER 2014**

Le Conseil Municipal s'est réuni le 10 Février 2014 , sous la présidence de Mr MAYOT Marc, Maire.

**Présents** : CHLOUP Roland – GAEHNKE Denise - GAUTIER Jean-Marie – GILBERT Stéphanie - GRANDJEAN Jean-Paul -- HERRLICH Jacques – - LADAIQUE Anita- LADAIQUE Mireille - LHENRY Gérald-

**Absents excusés**: CHULER Valérie – GROUTSCH Yannick – HUSSON Nadine- MARINACCI Angélique

**Procurations** : de GROUTSCH Yannick à GAEHNKE Denise  
de MARINACCI Angélique à LADAIQUE Anita

Conseillers en exercice : 14

Présents : 10

Votants : 12

Secrétaire de séance : Ladaïque Mireille

**Dél. N° 2014/103**

**Objet : Compte Administratif 2012**

Le Conseil Municipal sous la Présidence de Mr CHLOUP Roland 1<sup>er</sup> Adjoint

Le Président entendu

Le Conseil Municipal

Après en avoir délibéré

- Approuve le compte administratif de l'exercice 2013 qui s'établit comme suit :

**Section de fonctionnement**

- Dépenses ..... 742.910,66 €

- Recettes : ..... 952.238.03 €

**Excédent de fonctionnement : ...**

209.327.37 €

**Section d'investissement**

- Dépenses : ..... 757.514.35 €

- Recettes : ..... 558.435.62 €

**Déficit d'investissement :**

199.078.73 €

**EXCEDENT DE CLOTURE**

10.248.68 €

Unanimité

Transmis le :

Publié le :

Pour copie conforme

Certification du caractère exécutoire

Pange, le

Le Maire :

M.Mayot

**SEANCE du 10 FEVRIER 2014**

Le Conseil Municipal s'est réuni le 10 Février 2014, sous la présidence de Mr MAYOT Marc, Maire

**Présents** : CHLOUP Roland – GAEHNKE Denise - GAUTIER Jean-Marie – GILBERT Stéphanie - GRANDJEAN Jean-Paul -- HERRLICH Jacques – - LADAIQUE Anita- LADAIQUE Mireille -

LHENRY Gérald-

**Absents excusés**: CHULER Valérie – GROUTSCH Yannick – HUSSON Nadine- MARINACCI Angélique

**Procurations** : de GROUTSCH Yannick à GAEHNKE Denise  
de MARINACCI Angélique à LADAIQUE Anita

Secrétaire de séance : Ladaique Mireille

**Délib. N° 2014/104**

**OBJET : Compte de gestion 2013**

Le Conseil Municipal après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que de l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2013.

Après s'être assuré que le Receveur, a repris dans ses écritures, le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2013, celui des titres de recettes émis, et celui des mandats de paiements ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui a été demandé de passer dans ses écritures .

Le Maire entendu

Le Conseil Municipal

Après en avoir délibéré

DECIDE

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> Janvier au 31 Décembre 2013, y compris celles relatives à la journée complémentaire.

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2013 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et les décisions modificatives

Statuant sur la comptabilité de valeurs inactives . :

Déclare que le compte de gestion dressé par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur n'appelle ni d'observations, ni de réserves de sa part.

Unanimité

Transmis le :

Publié le :

Pour copie conforme

Certification du caractère exécutoire

Pange, le

Le Maire :

M.Mayot

